

COMITE DU 14 OCTOBRE 2020					
DELIBERATION N°	C2020	10	14	15	

Date d'envoi de la convocation à la séance : 08 octobre 2020

Nombre de membres en exercice : 64Nombre de membres présents : 41

- Nombre de membres absents et ayant donné pouvoir : 07

- Nombre de membres absents et excusés : 16

SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE LOCALE VALENSEINE RAPPORT D'ACTIVITES 2019 APPROBATION

Le Quorum constaté,

Le Comité du SMEDAR,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1524-5,
- Vu le rapport d'activités de la SAEML VALENSEINE,
- Vu le rapport du Président, Monsieur Stéphane BARRÉ,

Considérant que l'article L.1524-5 (al. 14) du CGCT prévoit que « les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte » ;

Considérant que la Société Anonyme d'Économie Mixte Locale (SAEML) VALENSEINE a clôturé son exercice comptable le 31 décembre 2019. Le rapport annuel soumis à votre approbation retrace les activités réalisées dans le cadre des missions qui lui sont confiées par le SMEDAR;

Considérant que ses activités portent principalement sur les apports de déchets issus du secteur public hors périmètre du SMEDAR et du secteur privé afin d'optimiser les équipements du SMEDAR et que la SAEML VALENSEINE réalise également la vente de matériaux recyclables issus des équipements du SMEDAR (mâchefers et compost);

Considérant qu'elle a apporté en 2019 sur les sites du SMEDAR les tonnes de déchets suivants :

	2018	2019
Déchets des Activités Economiques incinérables	51 760 t	57 102 t
Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux	3 075 t	2 983 t
Déchets des Services Techniques Municipaux (par marchés publics)	3 262 t	3 005 t
Ordures Ménagères Résiduelles (par marchés publics)	31 225 t	30 355 t

TOTAL déchets incinérables		
Soit 29 % des tonnes entrantes sur l'UVE	89 322 t	93 445 t
D échets M énagers R ecyclables (par marchés publics) Soit 13% des tonnes entrantes sur le Centre de tri	3 804 t	3 797 t
Déchets des Activités Economiques non incinérables	533 t	632 t
Apport de gravats	316 t	398 t
Apport de déchets verts	2 663 t	2 610 t
Apport de souches d'arbre	262 t	422 t

Considérant en outre que les tonnages commercialisés par la SAEML VALENSEINE au cours de l'année 2019 sont ventilés comme suit :

	2018	2019
Vente de mâchefers	71 231 t	41 312 t
Vente de compost 10 mm	517 t	749 t
Vente de compost 25/30 mm	19 423 t	14 218 t
Vente de sacs de compost 50 L	9 617 sacs	9 988 sacs
Vente de Bois énergie	364 t	

Considérant que le chiffre d'affaires global de l'année 2019 généré par l'ensemble de ces activités est de 9 191 422 € HT et que le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 343 138 € en 2019 ;

Considérant que le bilan social fait apparaître au 31 décembre 2019 un effectif de 7 personnes ;

Considérant que le SMEDAR a facturé ses prestations à VALENSEINE pour un montant total de 7 975 583 € HT, soit une augmentation de 5,57 % par rapport à l'année 2018 ;

Considérant enfin que VALENSEINE a tenu en 2019, un conseil d'administration et une assemblée générale ordinaire et que le rapport annuel 2019 ainsi que les perspectives et objectifs 2020 ont été validés et acceptés par le conseil d'administration du 16 juin 2020 et l'Assemblée Générale Ordinaire du 04 septembre 2020 ;

Après en avoir délibéré:

- Approuve à l'unanimité le rapport annuel 2019 de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale VALENSEINE joint en annexe.

FAIT A GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME LE PRESIDENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20201014-C20201014_15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2020 Affichage : 15/10/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Stéphane BARRÉ